

FORMATION « TUTEUR »**Les 26 et 27 mars 2012****Formation inter entreprises**

(Réponse souhaitée avant le 17 février 2012)

Outre le **développement de leur capacité à transmettre un savoir-faire**, cette formation sera l'occasion pour chaque participant de se doter d'**outils pratiques et opérationnels** pour assurer chacune des 5 missions du tutorat :

1. Accueillir et intégrer ;
2. Organiser un parcours de formation ;
3. Rendre le travail formateur ;
4. Évaluer et suivre ;
5. Participer à la gestion de l'alternance ;

OBJECTIFS

Permettre à chaque participant de :

- situer son rôle et sa place dans la fonction tutorale et comprendre les enjeux des pratiques de tutorat dans son entreprise ;
- réfléchir à la relation qui s'établit entre : « celui qui sait et celui qui ne sait pas », « celui qui arrive et celui qui accueille »...
- identifier les conditions nécessaires pour qu'une personne s'intègre parfaitement dans une équipe de travail,
- acquérir des « réflexes » pédagogiques simples permettant d'améliorer la transmission de son savoir et des ses savoir-faire ;
- acquérir des modes opératoires simples et opérationnels permettant de faciliter ses missions de « tuteur » ;

PUBLIC CONCERNE

- Toute personne devant élaborer une démarche de tutorat et/ou transmettre des savoir-faire.

DUREE ET EFFECTIF

- **2 jours**, soit 14 heures.
- L'effectif pour cette formation sera compris **entre 7 et 12 personnes**.

LIEU

- Le CIFAL – Maison de l'Entreprise, Schiltigheim.

TARIFS

- **270 € HT / jour / participant**, soit 540 € HT / participant pour l'ensemble de la formation.
Ce prix comprend les supports pédagogiques, la documentation, les pauses et les 2 déjeuners pris en commun.

ANIMATION – MOYENS PEDAGOGIQUES

- La formation est animée par consultant formateur fort de 25 années d'expérience. Il a notamment occupé les fonctions de conseiller en formation et coordinateur pédagogique, gestionnaire d'un centre de formation, chef de projet régional d'enseignement à distance et de formations multimédia et gestionnaire des RH ;
- Pédagogie active et impliquante ;
- Apports de méthodes et d'outils, échange-débat ;
- Travaux individuels et de sous-groupe ;
- Un support de formation « ressources » sera remis aux participants dès le démarrage de la formation.

CONTENU PEDAGOGIQUE

1. ACUEILLIR ET INTÉGRER

- Pourquoi parler de « fonction tutorale », plutôt que de « tuteur » ?
- Les enjeux du tutorat dans une organisation : la fonction tutorale, pourquoi faire ?
- Distinguer « être accueillant » et « accueillir » ;
- Les conditions d'une intégration réussie.

2. RENDRE LE TRAVAIL FORMATEUR

- Analyser une situation où l'on a appris.

3. ORGANISER UN PARCOURS DE FORMATION

- Définir la compétence ;
- Les aspects relationnels de la relation d'apprentissage : confiance, autonomie, situations conflictuelles ;
- Savoir, savoir-faire, savoir être, savoir agir ;
- Préparer « une séquence de formation » sur l'acquisition d'un mode opératoire ou d'une technique ;
- Expliquer et montrer le travail.

4. ÉVALUER ET SUIVRE

- Contrôle ou évaluation ?

5. PARTICIPER À LA GESTION DE L'ALTERNANCE

⇒ LES POINTS FORTS DE CETTE FORMATION ⇐

- Les sessions de formation se déroulent sous une forme très participative, faite d'échanges et d'un entraînement aux différentes situations de travail ;
- Notre relation avec nos clients : un partenariat basé sur la confiance, l'expertise, le respect réciproque et la confidentialité, pré requis de l'efficacité et de la performance.

Demande d'informations par mail à info@cifal-formation.com ou au 03.88.37.22.10.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation inter entreprises
« Formation TUTEUR »

Les 26 et 27 mars 2012 à la Maison de l'Entreprise

Merci de compléter ce bulletin-réponse et de nous le renvoyer **au plus tard 3 semaines avant de début de la formation :**

- par fax au 03.88.24.99.38 ;
- ou par courrier à l'adresse indiquée en bas de page ;
- ou par retour de mail : info@cifal-formation.com

Nom(s) et Prénom(s) du (ou des) stagiaire(s):
.....
Fonction(s) du (ou des) stagiaire(s):
.....
Société :
Gestionnaire du dossier :
Adresse :
.....
.....
Téléphone :
Fax :
E-mail :

Le CIFAL réalise ses prestations selon les conditions générales de vente ci-après, lu et acceptées expressément par le client.

Date :

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION ET DE VENTE

ARTICLE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INTERVENTION

Le CIFAL intervient en qualité d'organisme dispensateur de formation pour assurer les actions de formation définies dans le catalogue des actions de formation ou celles définies contractuellement entre le client et le CIFAL.

ARTICLE 2 : CONDITION GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Toute inscription à une de nos formations constitue une commande et entraîne obligatoirement l'acceptation de nos conditions générales de prestation et de vente, nonobstant les conditions d'achat du client.

Le client s'engage en remplissant le bulletin d'inscription (nom des stagiaires, signature...) à assurer le suivi du règlement de la prestation à l'échéance.

Une convention de stage qui valide la commande est envoyée à l'entreprise. Celle-ci confirme les noms, le nombre de participants, la ou les dates, heures et lieu de la formation.

Après la formation, la facture est déclenchée pour paiement à réception. Les attestations de stage et de présence sont envoyées avec la facture.

Nous programmons la majorité de nos stages inter-entreprises* à différentes dates. La recherche du meilleur équilibre du nombre de stagiaires par session peut nous amener à proposer une modification de dates.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le tarif applicable est celui en vigueur à la date d'enregistrement de l'inscription. La TVA est facturée en sus, selon les dispositions fiscales en vigueur.

Nos tarifs sont forfaitaires. Toute formation commencée est due entièrement au CIFAL. Les paiements s'effectuent nets et sans escompte.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute modification par le client de nos conditions de vente entraîne l'annulation de la prestation.

Si la prestation doit être facturée à un fonds de formation, le client doit nous faire parvenir l'acceptation de prise en charge avant la prestation et compléter les renseignements sur l'organisme payeur. Dans le cas contraire, la facture sera établie à l'entreprise qui se chargera d'obtenir le remboursement.

Les règlements seront effectués par chèque, ou par virement à réception de facture.

Le défaut de paiement de nos prestations à l'échéance fixée entraînera :

- l'exigence immédiate de toutes sommes dues.
- l'application de pénalités de retard au taux d'intérêt légal majoré de 50% à compter de la date de facture jusqu'à la date de paiement effectif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation ou report de l'action du fait du client, dans un délai inférieur à 3 semaines calendaires avant le démarrage prévu, donnera lieu à une facturation s'élevant à 50 % de la somme due initialement

Le CIFAL offre la possibilité à l'Entreprise, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, avec l'accord préalable du CIFAL et du Responsable pédagogique du stage concerné.

Pour toutes formations annulées suite à un empêchement du formateur, ou intempéries, le CIFAL s'engage à vous proposer des nouvelles dates de formation dans les mêmes conditions financières. En aucun cas la formation sera aux frais du CIFAL.

ARTICLE 6 : DIFFÉRENTS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal d'Instance de Schiltigheim sera seul compétent pour régler le litige.

*Inter-entreprises : enseignement qui regroupe les salariés de diverses entreprises dans une même formation.

*Intra-entreprise : enseignement qui regroupe les salariés d'une même entreprise.